



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 janvier 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 février 2011

SEANCE DU 31 JANVIER 2011

RESTRUCTURATION DES ESPACES PUBLICS DE
L'ÎLOT TARTIFUME – LOT 2 – PROCEDURE
DE RESILIATION DU MARCHE – VERSEMENT
D'UNE INDEMNITE

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 09 février 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Chantal BARRE

Excusés ayant donné pouvoir :

Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE **RESTRUCTURATION DES ESPACES PUBLICS DE L'ÎLOT
TARTIFUME – LOT 2 – PROCEDURE DE RESILIATION DU MARCHE
– VERSEMENT D'UNE INDEMNITE**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération en date du 23 novembre 2007, la ville de Niort a autorisé la signature de marchés pour la restructuration de l'ancien terrain GDF, rebaptisé Ilot Tartifume. Cet aménagement consistait en des prestations de VRD (lot 1), espaces verts (lot 2) et éclairage public (lot 3).

En cours d'exécution des travaux de terrassement, d'anciennes cuves de gazomètre enterrées ont été découvertes à l'emplacement du futur parking. La Ville de Niort a alors procédé aux analyses et sondages qui conviennent en pareil cas. Le taux de pollution révélé alors a conduit à la décision de renoncer au projet d'aménagement dans l'immédiat et de remettre le parking avec un niveau d'utilisabilité minimum.

En corollaire, les prestations prévues dans les marchés conclus pour cette opération ont été, en partie ou en totalité, non réalisées. Une procédure de résiliation a été lancée conformément au CCAG travaux du 21 janvier 1976. Cette résiliation pour motif d'intérêt général ouvre droit pour le titulaire à être indemnisé du préjudice qu'il subit du fait de cette décision.

A cet égard, la société Sud Vendée Paysages, titulaire du lot « espaces verts » a adressé une demande d'indemnisation, dûment justifiée, des frais qu'elle a engagés durant la période de préparation lancée par ordre de service n° 1. Le montant de ces frais s'élève à 2 350,00 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider de verser une indemnité de résiliation d'un montant de 2 350 € à la société Sud Vendée Paysages

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE